



# Garanties

**Garanties 2008**

## *Protection Tempo*

[ des solutions ] pour **tous** et pour **chacun**



*La protection de vos  
proches en toute sérénité*



# Protection Tempo

Ne laissez plus le temps passer  
protégez vos proches en toute sérénité

## Points forts

- Réduction de 20 % pour les non-fumeurs
- Tarifs très attractifs pour les femmes
- Formalités médicales simplifiées
- Capital non soumis aux droits de succession

## Pourquoi souscrire Protection Tempo ?

A tout âge, l'accident ou la maladie peut tuer ou rendre invalide. Une disparition ou un handicap plongerait vos proches dans le chagrin, alors pourquoi ajouter à leurs peines de lourdes difficultés financières ?

### Pour protéger vos proches et plus particulièrement :

- **Vos enfants** : afin d'avoir la certitude qu'ils pourront mener à terme leurs études quoi qu'il arrive, et que vous pourrez les accompagner lorsqu'ils entreront dans la vie active.
- **Votre conjoint**, s'il ne travaille pas ou si il cesse son activité professionnelle : la question du maintien du niveau de vie est d'autant plus cruciale.

### Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier :

En cas de décès Protection Tempo peut vous aider à prendre en charge les droits de succession.

#### Important

Vous n'êtes ni marié ni pacsé, votre conjoint devra acquitter 60% des droits de succession sur le montant du capital transmis.

**Parce qu'on oublie souvent l'essentiel** : préserver ceux qu'on aime, parfois par pudeur ou parce qu'il est tout simplement difficile d'envisager ce type de scénarios catastrophes.

**Protection Tempo est le contrat de prévoyance** qui couvre les risques de décès et d'invalidité absolue et définitive consécutifs à un accident ou une maladie. La solution pour être serein et mettre à l'abri ceux qui vous sont chers.

## > Tout pour vous simplifier la vie !

### Avec Protection Tempo, vous bénéficiez :

#### Nouveau

- **Des formalités médicales allégées : une simple déclaration d'état de santé** vous suffit pour adhérer, pour des capitaux jusqu'à 100 000 € et si vous avez moins de 55 ans.
- **D'une assistance performante** : APRIL Assistance (pour les résidents en France métropolitaine), accessible 24h sur 24 et sur simple appel, notamment pour l'assistance en cas de décès.
- **De services en ligne gratuits** : connectez-vous sur [www.april.fr](http://www.april.fr) et effectuez, au moment qui vous convient le mieux, vos opérations (signaler un changement d'adresse, télécharger certains documents...).
- **D'une prise en charge immédiate de vos demandes** pour une gestion en **24 heures maximum**.


## Parcours médical simplifié

Pour effectuer rapidement et sereinement vos formalités médicales nécessaires à la souscription de nos contrats, APRIL Assurances vous conseille de contacter nos 2 partenaires, ARM et CBSA, sélectionnés pour leur sérieux et leur professionnalisme. Vous disposez ainsi de centres médicaux vous permettant de réaliser, en une seule fois au même endroit, toutes les formalités médicales demandées.

- Le rendez-vous est fixé sous 48 heures,
- Vous bénéficiez du tiers-payant et ne faites pas l'avance des frais\*,
- Le résultat des analyses est télé-transmis sous 24 heures au médecin-conseil d'APRIL Assurances pour une analyse du dossier plus rapide et un meilleur respect du secret médical.

\*Les frais resteront à la charge de l'assuré si les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances ou si l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion.

**ARM (Analyse Risque Médical)** est présent dans plus de 185 villes en France métropole et dans les DOM. Les centres ARM sont présents dans tous les départements, vous aurez forcément un centre proche de chez vous.

Pour prendre rendez-vous :  **0 810 203 285** (Coût appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h30.

**CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances)** est présent dans 15 grandes villes de France (Paris 16°, Lyon 6°, Marseille 6°, Toulouse, Le Havre, Pau, Reims, Grenoble-Meylan, Strasbourg, Lille).

Pour prendre rendez-vous : **0 825 332 932** (0,15 €TTC/min) du lundi au vendredi de 8h à 20h30 et le samedi de 8h à 12h30.

## Votre garantie de base

### Règles de souscription

#### ■ Jusqu'à quel âge pouvez-vous adhérer ?

- 64 ans pour la garantie décès
- 59 ans pour les garanties invalidité absolue et définitive (IAD) et invalidité permanente totale (IPT).

#### ■ Jusqu'à quel âge êtes-vous couvert par la garantie ?

- 74 ans pour la garantie décès
- 60 ans pour les garanties IAD et IPT.

**L'adhésion au contrat est exclue pour les professions suivantes :** convoyeur de fonds, travail de la mine ou souterrain ou galeries, guide de haute montagne/moniteur de ski, marin-pêcheur, surveillance armée/maintien de l'ordre, pompier professionnel, sportif professionnel (y compris les sports avec usage d'un véhicule à moteur), artificier/usage d'explosifs, artiste de cinéma ou de télévision/intermittent du spectacle/ professionnel du cirque.

Par ailleurs, **la pratique de certains sports de manière régulière est exclue.** Nous vous invitons à vous reporter en page 3 de la demande d'adhésion afin d'en connaître la liste.

#### **Vous pratiquez un de ces sports et souhaitez être garanti ?**

C'est possible. Pour cela, il convient de l'indiquer à la question 7.

Nous vous ferons ensuite une proposition personnalisée. A vous de décider alors, si vous souhaitez être couvert ou non pour la pratique de ce sport.

### Quel montant pouvez-vous souscrire ?

**En cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive (IAD),** vous choisissez votre niveau de protection à partir de 15 000 € et jusqu'à 500 000 € inclus.

	Minimum	Maximum	Par tranche de
Capital Décès / IAD	15 000 €	500 000 €	1 000 €

#### Important

Ce capital est exonéré de droits de succession (dans les limites fiscales en vigueur).

### A qui sera versé le capital ?

#### **C'est selon votre choix !**

En cas de décès, le capital souscrit sera versé aux bénéficiaires que vous aurez désignés.

Si vous êtes atteint d'une Invalidité Absolue et Définitive (IAD), ce capital vous sera versé par anticipation.

## Vos options

### > Invalidité Permanente Totale (IPT)

#### **Capital maximum : 305 000 euros.**

Si à la suite d'une maladie ou d'un accident, vous vous trouvez en **Invalidité Permanente et Totale (IPT)**, c'est à dire que votre invalidité est d'au moins 66 %, **nous vous verserons par anticipation le capital décès souscrit.**

Le montant du capital Invalidité Permanente doit être égal au capital souscrit en Décès/Invalidité Absolue et Définitive (IAD) dans la limite de 305 000 €.

### > Doublement de la Garantie Décès/Invalidité Absolue et Définitive en cas d'accident

#### **Capital maximum : 500 000 euros.**

Vous pouvez renforcer votre garantie de base par une option doublement de la garantie Décès/Invalidité Absolue et Définitive (IAD) en cas d'accident.

Le montant de la garantie Décès en cas d'accident doit être **égal au capital souscrit en Décès/IAD.**

## Cotisations annuelles TTC en euros pour l'année 2008

Vous pouvez déterminer le montant de votre cotisation annuelle en fonction :

- du capital que vous avez choisi
- de votre sexe
- de votre âge.

Pour le calcul de votre première cotisation, votre âge est celui que vous aurez au 31 décembre de l'année d'adhésion. Exemple : Date d'effet de l'adhésion le 01/01/2008 - Date de naissance le 25/10/1958, soit 50 ans.

Cotisation annuelle TTC en euros pour une garantie de 1 000 €				
Ages	Capital décès / IAD		Options facultatives	
	Décès IAD capital ≤ 500 000 €		IPT capital ≤ 305 000 €	Doublement en cas de décès par accident capital ≤ 100 000 €
	Tarifs Hommes	Tarifs Femmes	Tarifs unisexe	Tarifs unisexe
- de 34 ans	1,632	1,632	0,204	1,02
34 ans	1,632	1,632	0,306	1,02
35 ans	1,734	1,632	0,306	1,02
36 ans	1,938	1,632	0,408	1,02
37 ans	2,040	1,632	0,510	1,02
38 ans	2,346	1,632	0,510	1,02
39 ans	2,550	1,734	0,612	1,02
40 ans	2,856	1,938	0,714	1,02
41 ans	3,162	2,040	0,918	1,02
42 ans	3,570	2,346	0,918	1,02
43 ans	4,080	2,550	0,816	1,02
44 ans	4,488	2,856	0,816	1,02
45 ans	4,896	3,162	0,816	1,02
46 ans	5,304	3,570	0,918	1,02
47 ans	5,712	4,080	1,020	1,02
48 ans	6,222	4,488	1,020	1,02
49 ans	6,732	4,896	1,122	1,02
50 ans	7,242	5,304	1,122	1,02
51 ans	7,956	5,712	1,122	1,02
52 ans	8,364	6,222	1,530	1,02
53 ans	9,078	6,732	1,530	1,02
54 ans	9,894	7,242	1,530	1,02
55 ans	10,608	7,956	1,530	1,02
56 ans	11,424	8,364	1,530	1,02
57 ans	12,138	9,078	1,938	1,02
58 ans	12,954	9,894	2,448	1,02
59 ans	14,076	10,608	2,754	1,02
60 ans	15,402	11,424	2,958	1,02
61 ans	16,830	12,138		1,02
62 ans	18,360	12,954		1,02
63 ans	20,400	14,076		1,02
64 ans	22,644	15,402		1,02
65 ans	25,092	16,830		1,02
66 ans	27,846	18,360		1,02
67 ans	31,008	20,400		1,02
68 ans	34,476	22,644		1,02
69 ans	38,352	25,092		1,02
70 ans	42,636	27,846		1,02
71 ans	47,430	31,008		1,02
72 ans	52,632	34,476		1,02
73 ans	58,242	38,352		1,02
74 ans	64,464	42,636		1,02

### Des tarifs très avantageux

- **Pour les moins de quarante ans**
- **Pour les femmes** : tarifs allant jusqu'à -38% du tarif homme.
- **Tarification quinquennale** : pour bénéficier de cette tarification (tarif identique par tranche de cinq ans), il vous suffit de vieillir de 3 ans l'âge de la personne assurée lors de son adhésion.

**N'oubliez pas la réduction des cotisations pour les non fumeurs :**

**- 20 %**

(sauf pour l'option doublement accidentel)

### Exemple de cotisation

**Julien**, 37 ans souhaite protéger sa femme qui s'occupe à temps plein de leur bébé. Il assure à sa famille le versement d'un capital de **60 000 €**.

> Nous calculons de la façon suivante :  
(60 000 x 2,04) / 1 000 = 122,40 €/an soit

**10,20 €/mois**

Comme il bénéficie de la réduction non fumeur (-20%) sa cotisation mensuelle sera seulement de :

**8,16 €/mois**

## Vos formalités médicales

**Ce bilan est obligatoire lors de votre adhésion.** Il est fonction de votre âge à la souscription et du capital que vous avez souscrit. Le questionnaire de santé est un document primordial pour l'étude de votre dossier à l'adhésion. Il peut dans certains cas s'avérer insuffisant. C'est pourquoi, nous pourrions vous demander en plus de celui-ci, des examens complémentaires, dans un souci d'appréciation juste du risque. **Pour obtenir le remboursement des frais engagés, il vous suffit de nous faire parvenir les notes d'honoraires de vos médecins, le rapport médical étant remboursé à concurrence de 5 fois le montant de la consultation d'un généraliste (Tarif de convention du Secteur 1).**

Age à la souscription			
Montant du capital souscrit	Moins de 55 ans	de 55 à 60 ans	de 61 à 64 ans
Jusqu'à 100 000 €	Déclaration d'état de Santé	Questionnaire de Santé Simplifié	Questionnaire de Santé + Rapport Médical d'April Assurances*
De 100 001 € à 160 000 €	Questionnaire de Santé	Questionnaire de Santé + Rapport Médical d'APRIL Assurances* + Analyse de cotinine urinaire si réduction non-fumeur	Questionnaire de Santé + Dossier Médical Standard (1) + Analyse de cotinine urinaire si réduction non-fumeur
De 160 001 € à 310 000 €	Questionnaire de Santé + Rapport Médical d'APRIL Assurances* + Profil Sanguin 1 (3) + Analyse de cotinine urinaire si réduction non-fumeur	Questionnaire de Santé + Dossier Médical Standard (1) + Analyse de cotinine urinaire si réduction non-fumeur	
De 310 001 € à 500 000 €	Questionnaire de Santé + Dossier Médical Standard (1) + But de l'assurance (2) + Analyse de cotinine urinaire si réduction non-fumeur		Questionnaire de Santé + Dossier Médical Standard (1) + But de l'assurance (2) + Radio du Thorax + Analyse de cotinine urinaire si réduction non-fumeur

### Comprendre

**(1) Dossier Médical Standard :** Rapport Médical d'APRIL Assurances\* + Examen d'urines + Electrocardiogramme avec rapport du cardiologue + Profil Sanguin 1 (incluant HIV 1 et 2).

**Examen d'urines :** Examen cyto bactériologique des urines et chimie des urines.

**(2) But de l'assurance :** Lettre du proposant justifiant le capital assuré avec copie du dernier avis d'imposition.

**(3) Profil Sanguin 1 :** Numération Formule Sanguine, vitesse de sédimentation, dosage de la glycémie, créatinine, urée, acide urique, bilan lipidique (avec dosage cholestérol total, HDL, LDL, cholestérol total / HDL et triglycérides), bilan enzymatique hépatique (avec dosage des gamma GT, transaminases SGOT, SGPT, phosphatases alcalines), recherche des anticorps Anti HIV 1 et 2 par immunoenzymologie 2 réactifs, dosage des antigènes HBs, des anticorps Anti HBC, et des anticorps Anti HCV.

\* Le Rapport Médical d'APRIL Assurances doit être complété par un médecin.

Les frais d'examens médicaux que vous engagez seront remboursés par APRIL Assurances une fois l'adhésion effective.

Ils seront également remboursés dans les cas suivants :

- En cas de refus de la part d'APRIL Assurances,
- En cas de proposition d'adhésion sous conditions (exclusion et majoration tarifaires de la part d'APRIL Assurances).

En revanche, les frais resteront à votre charge dans les cas suivants :

- Les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances,
- Vous ne donnez pas suite à votre demande d'adhésion pour un motif autre que ceux exprimés dans le premier paragraphe.



## APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



**Santé et Prévoyance individuelle** ..... Tél. **0891 46 9000** (0,23 € TTC/min)



**Assurance de Prêt** ..... Tél. **0891 46 6000** (0,23 € TTC/min)

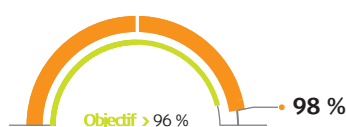
[www.april.fr](http://www.april.fr)

### [ Notre engagement, votre satisfaction ]

Satisfaction clients assurés\*



Satisfaction Assureurs-conseils\*



Une société certifiée  
ISO 9001 version 2000

## Des solutions pour tous et pour chacun

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées, lui permettant de répondre aux attentes de chacun (familles, salariés, emprunteurs, seniors, dirigeants, travailleurs non salariés, étudiants, voyageurs...) et à tous les moments de leur vie.



**assurance automobile et habitation** ..... [www.april-iard.fr](http://www.april-iard.fr)



**épargne, retraite et défiscalisation** ..... [www.april-patrimoine.fr](http://www.april-patrimoine.fr)



**assurance individuelle et collective des expatriés, impatriés et voyageurs** ..... [www.april-mobilite.fr](http://www.april-mobilite.fr)

## APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

Créé en 1988, APRIL GROUP compte désormais plus de **2 millions d'assurés, 2 060 collaborateurs et 40 sociétés**. Depuis 1997, APRIL GROUP est coté à la Bourse de Paris. Il a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 520,4 millions d'euros.

Pour tout renseignement, faites appel à votre assureur-conseil, sélectionné pour son professionnalisme et la qualité de son accueil.

Pour en savoir plus, contactez votre assureur-conseil

WebCourtage KelAssur  
262 rue Albert Einstein  
13013 MARSEILLE  
Tél : 04 91 21 70 35  
Email : [mnaghi@kelassur.com](mailto:mnaghi@kelassur.com)

APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

**Siège social,**  
Immeuble APRILIUM  
114 Boulevard Marius Vivier Merle  
69439 Lyon Cedex 03  
Fax 04 78 53 65 18 - Internet [www.april.fr](http://www.april.fr)



S.A au capital de 500 000 € à Directoire et Conseil de Surveillance - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.  
Le produit est conçu et géré par APRIL Assurances et assuré par Axeria Prévoyance.